



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**

CHAMBRES D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE

---

# OBSERVATOIRE RÉGIONAL CHIFFRES CLÉS 2019

Mai 2020



Installation

Transmission



# Edito

*L'OBSERVATOIRE, une base solide comme point de départ !*

*Nous voilà à la 6<sup>ème</sup> édition de ce document réalisé grâce aux données du réseau des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, de la MSA, des collectivités territoriales et de l'Etat. C'est bien grâce aux contributions de tous, et je les en remercie, que nous pouvons réaliser ce document regroupant notamment toutes les installations aidées et non aidées.*

*Cet observatoire est un document indispensable qui est connu et reconnu par l'ensemble de la profession agricole ainsi que par la DRAAF et le Conseil Régional.*

*Les années passent et l'objectif reste le même, accompagner les départs à la retraite et installer des porteurs de projets pour prendre la suite sur des exploitations viables et vivables. Les années qui viennent seront décisives !*

*Les Chambres d'agriculture jouent pleinement leur rôle sur l'ensemble du territoire. En premier lieu au travers du PAIT, porte d'entrée incontournable pour les porteurs de projets et les cédants de tous horizons. De plus, les collaborateurs de notre réseau sont aussi là pour accompagner, conseiller, guider, tout au long des démarches d'installation et/ou de transmission.*

*Le réseau des Chambres a un rôle central à jouer dans les actions politiques et techniques, mais c'est bien avec l'ensemble des partenaires que nous arriverons à atteindre nos objectifs.*

*Par ailleurs, nous voyons approcher la future PAC et son lot de réformes avec une certaine appréhension mais aussi avec une détermination sans faille pour orienter les budgets vers des mesures essentielles pour l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.*

*Nous sommes présents et force de propositions pour faire grandir notre agriculture et répondre aux défis qui sont devant nous.*

*L'ensemble des équipes en charge des dossiers Installation-Transmission du réseau des Chambres d'agriculture, et moi-même, vous souhaitons une bonne lecture.*

*Julien ROUGER*

*Élu Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine*



# Sommaire

	<b>S'INSTALLER</b>
04	Le Point Accueil Installation (Transmission)
08	Le Plan de Professionnalisation Personnalisé
11	La Dotation Jeune Agriculteur
17	Le Prêt d'honneur
19	Zoom sur les nouveaux installés
	<b>TRANSMETTRE</b>
20	Le renouvellement des générations
21	Le Point Accueil (Installation) Transmission
22	Le Répertoire Départ Installation

## *Les abréviations*

**AB** Agriculture biologique

**AITA** Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture

**CEPPP** Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé

**CDOA** Commission départementale d'orientation de l'agriculture

**CFE** Centre de formalités des entreprises

**DJA** Dotation jeune agriculteur

**FEADER** Fond européen agricole pour le développement rural

**HCF** Hors cadre familial

**MSA** Mutualité sociale agricole

**PAIT** Point accueil installation et transmission

**PE** Plan d'entreprise

**PH** Prêt d'honneur

**PPP** Plan de professionnalisation personnalisé

**RDI** Répertoire départ installation

# S'installer



## Le Point Accueil Installation (Transmission)

### La porte d'entrée du parcours à l'installation

Le Point Accueil Installation est le lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour tous les candidats à la création ou la reprise d'exploitation en agriculture quel que soit son âge, son statut, le type de production et la maturité de son projet. Les porteurs de projets peuvent accéder à une information collective, un premier entretien individuel, puis de nouveaux

entretiens sur la même année ou l'année suivante. Nous recensons ici uniquement l'activité du PAI(T) liée au premier Rendez-vous réalisé en 2019.

D'accès gratuit pour les porteurs de projet, il bénéficie de financements publics (Etat et Conseil Régional).

Les PAI sont labellisés par le Préfet de région pour une période de 3 ans.

Sur la période 2018-2020, le PAI est devenu PAIT.

Dans 11 départements, la Chambre d'agriculture a été habilitée PAIT. En Lot-et-Garonne, le PAIT est géré par une association.

Les éléments présentés ci-après concernent les porteurs de projet (PAI).

### En 2019, le nombre de nouveaux entretiens en PAI(T) diminue légèrement par rapport à 2018

Nombre d'entretiens individuels réalisés au Point Accueil Installation

	2019	Moyenne 2015-2018	Moyenne 2012-2014
Charente	211	232,5	173
Charente-Maritime	269	316,5	219
Corrèze	193	218	215
Creuse	174	168,5	163
Dordogne	396	358,5	243
Gironde	286	318,5	167
Landes	144	178,5	171
Lot-et-Garonne	276	264	317
Pyrénées-Atlantiques	307	297,5	228
Deux-Sèvres	224	250	184
Vienne	183	209	194
Haute-Vienne	307	283	254
NOUVELLE-AQUITAINE	2 970	3 093,5	2 528

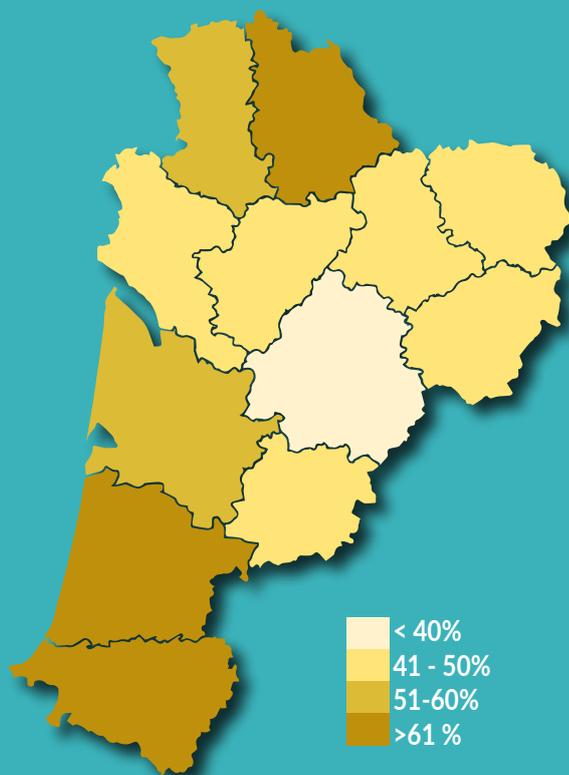
■ De 2015 à 2018, le nombre d'entretiens individuels annuels réalisés dans les PAI(T) a progressé annuellement.

■ Avec **2 970** premiers entretiens individuels, l'année 2019 marque le pas (diminution de 4 % par rapport à 2018 à l'échelon régional).

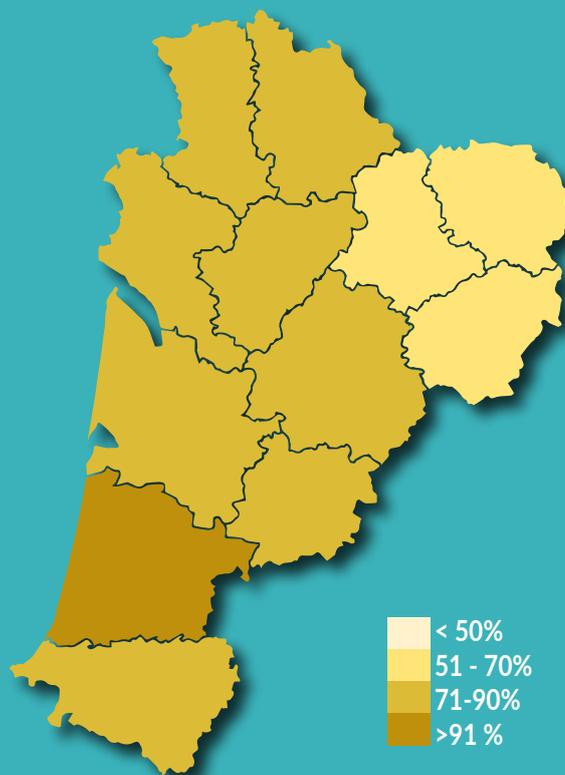
Il y a un maintien des nouveaux rendez-vous en Dordogne, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques, une progression dans la Creuse et la Haute-Vienne (+20 %) et une diminution au-delà de la moyenne régionale dans les autres départements.

## Le profil des porteurs de projet accueillis au PAI(T) en 2019

Part des 40 ans et moins ayant la capacité agricole



Part des 40 ans et moins ayant la capacité agricole et souhaitant solliciter la DJA



### 5 porteurs de projet sur 10

sont éligibles à la DJA

- **44 %** des porteurs de projet ayant eu un entretien individuel en 2019 ont la capacité agricole. Cette proportion varie selon les départements avec moins d'1/3 en Dordogne et plus des 2/3 dans les Landes et dans les Pyrénées-Atlantiques.
- **77 %** ont 40 ans et moins. Moins de 1 porteur de projet sur 5 à plus de 40 ans dans les Pyrénées-Atlantiques (88 %), en Deux-Sèvres (86 %) et dans les Landes (84 %). A l'inverse, ils sont 4 sur 10 en Dordogne.
- Avec **52 %**, globalement la moitié des porteurs de projet est éligible à la DJA au moment de l'entretien PAI(T) (40 ans et moins et capacité agricole). A ce stade, les 3/4 envisagent de demander la DJA.
- A l'issue de l'entretien la moitié des porteurs de projet a été orientée vers le CEPPP soit **1 398** personnes en Nouvelle-Aquitaine.





## Le Point Accueil Installation (Transmission)

### Le profil des candidats accueillis au PAI(T)

#### Caractéristiques des porteurs de projet par département

	Part des femmes (%)	Part d'origine non agricole (%)	Part des 40 ans et moins (%)	Part des salariés (%)	Part des demandeurs d'emploi (%)
Charente	30,81	47,39	77,73	52,13	20,85
Charente-Maritime	37,92	62,08	71,75	48,70	27,14
Corrèze	42,19	62,50	81,68	39,06	31,77
Creuse	36,21	54,60	81,87	31,03	30,46
Dordogne	38,89	56,31	63,13	37,22	36,62
Gironde	31,82	67,48	79,72	51,40	25,17
Landes	36,81	56,64	84,03	53,15	25,69
Lot-et-Garonne	38,77	39,64	72,00	48,19	25,00
Pyrénées-Atlantiques	41,37	50,16	88,60	42,48	25,73
Deux-Sèvres	38,39	56,70	85,71	55,36	24,11
Vienne	30,05	92,54	80,33	49,72	30,05
Haute-Vienne	41,69	56,03	72,31	35,50	32,90
NOUVELLE-AQUITAINE	<b>37,45</b>	<b>57,06</b>	<b>77,02</b>	<b>44,73</b>	<b>28,39</b>

En 2019 :

■ **6 fois sur 10** les porteurs de projet sont d'origine non agricole et souhaitent (7 fois sur 10) créer leur propre activité.

■ **4 fois sur 10** les porteurs de projet d'origine agricole veulent à part égale une création ou une reprise d'exploitation.

■ Près de **3 porteurs de projet sur 10** sont demandeurs d'emploi. La Dordogne se démarque avec près de 4 personnes sur 10. En Charente et Deux-Sèvres, la part des demandeurs d'emploi est en dessous du niveau régional, alors que les salariés sont majoritaires.

## Des productions diversifiées envisagées

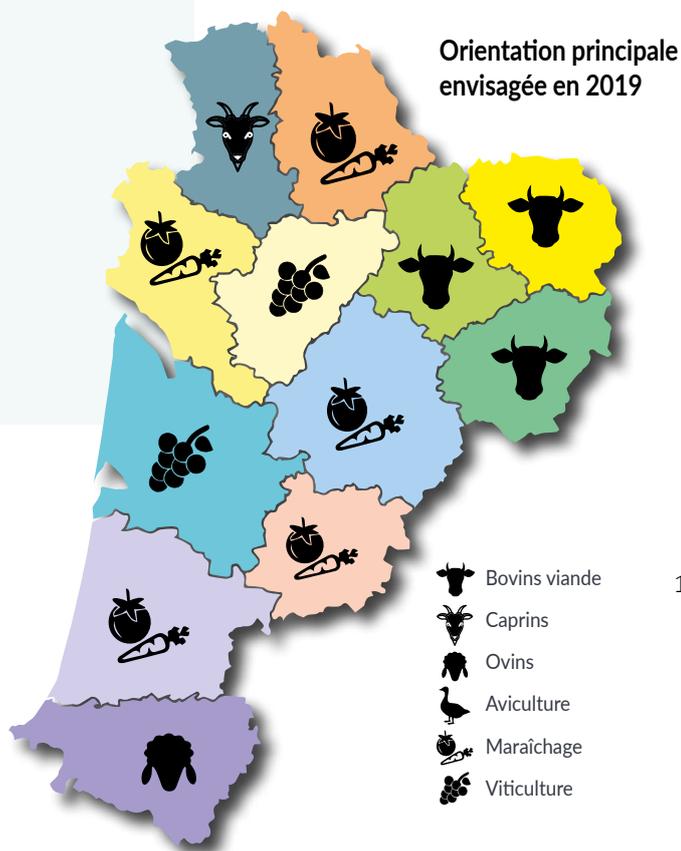
En 2019, à l'échelon régional, les projets portent autant sur des productions végétales qu'animales. Les choix réalisés par département sont différents.

■ **7 projets sur 10** reposent sur des productions végétales (viticulture et maraîchage en particulier) dans les départements de Charente, Charente-Maritime et Gironde.

■ **7 projets sur 10** relèvent de productions animales dans les départements de Corrèze, Creuse et Pyrénées-Atlantiques.

■ **1 fois sur 5** les porteurs de projets envisagent de s'installer en maraîchage, ce qui s'observe depuis la troisième année consécutive.

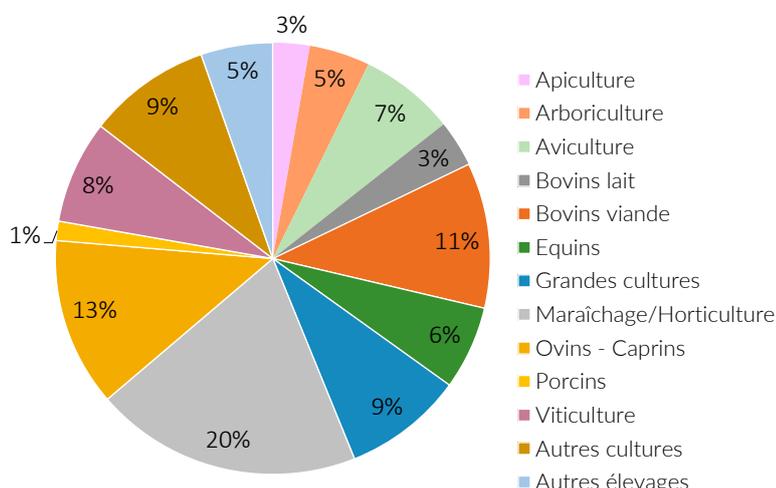
En Dordogne, en 2019, il y a une plus grande diversité des projets et seulement  $\frac{1}{4}$  souhaite démarrer une activité en maraîchage contre 3 sur 10 en 2018. De même en Creuse, la production bovins viande reste le projet prépondérant (36 %) mais diminue par rapport à 2018 (44 % des porteurs de projet envisageaient une installation en bovins viande). En Gironde, 3 porteurs de projets sur 10 (29 %) envisagent de s'installer en viticulture, presque autant qu'en maraîchage (27 %). Dans les Pyrénées-Atlantiques, comme en 2018, le tiers des porteurs de projet envisage de s'installer en élevage ovins.



## 1 projet sur 5

souhaité en maraîchage

**Nouvelle-Aquitaine, production principale envisagée au PAIT en 2019**





# Le Plan de Professionnalisation Personnalisé

## Une progression des PPP en 2019

**+ 10 % en 1 an**

### Le Plan de Professionnalisation

**Personnalisé** est une évaluation des compétences, suivie d'un plan d'actions pour sécuriser chaque projet d'installation éligible aux aides nationales.

Chaque jeune réalise, avec deux conseillers, un état des lieux de ses compétences vis-à-vis de son projet d'installation afin de déterminer ses besoins en formation et/ou en stage.

Le dispositif est coordonné dans les départements par les Chambres d'agriculture qui pilotent les Centres d'Elaboration des PPP.

La mise en œuvre s'appuie sur des partenariats qui impliquent les structures qui accompagnent les porteurs de projet : CFPPA, CIVAM, les maisons familiales, centres de gestion, GAB, ARDEAR...

### Evolution annuelle des PPP

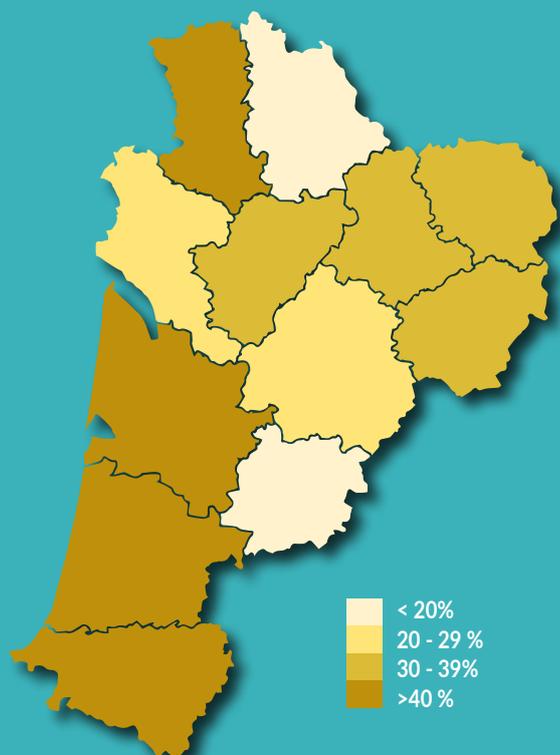
	PPP agréés 2019	PPP validés 2019	PPP agréés/an (moy. 2015-18)	PPP validés/an (moy. 2015-18)
Charente	78	38	73	48
Charente-Maritime	84	46	77	51
Corrèze	61	58	72	58
Creuse	68	46	71	59
Dordogne	139	44	87	57
Gironde	131	90	80	70
Landes	63	51	49	46
Lot-et-Garonne	48	44	49	41
Pyrénées-Atlantiques	183	124	146	123
Deux-Sèvres	115	89	110	84
Vienne	37	44	48	39
Haute-Vienne	114	30	75	51
NOUVELLE-AQUITAINE	1 121	704	936	726

■ En moyenne annuelle **950** PPP ont été agréés et **710** PPP ont été validés depuis 2012.

■ **1 165** candidats à l'installation en 2019 (soit 1 porteur de projet sur 2,6 passé au PAI(T)) ont été reçus en entretien PPP ce qui représente une progression de près de **17 %** par rapport à l'an passé.

■ **1 121** PPP ont été agréés soit **9,7 %** de plus par rapport à 2018 et **704** PPP ont été validés soit une baisse de **10 %**.

## Ratio PPP agréés/contacts PAI(T)



Tous les porteurs de projet rencontrés au PAI(T) ne réalisent pas un PPP.

En 2019, en moyenne, il y a eu **2,6 fois plus de rendez-vous PAI(T) que d'entretiens PPP.**

C'est dans le Lot-et-Garonne que le ratio PPP agréés/contacts PAI(T) est le plus faible (17 %) avec près de 5 fois moins de PPP établis que de contacts PAI(T) puis dans la Vienne (20 %). Les départements de la Charente-Maritime, la Corrèze, la Dordogne, la Charente, la Haute-Vienne, la Creuse, les Landes et la Gironde enregistrent entre 2 et 3 fois moins de PPP que de rendez-vous PAI(T). Puis c'est dans les Deux-Sèvres (51 %) et les Pyrénées Atlantiques (60 %) que ce ratio est le plus élevé.

Un quart des entretiens PPP réalisés en 2019 résulte d'un entretien au PAI(T) sur les 3 dernières années. 19 % concernent des contacts enregistrés au PAI(T) en 2018.

**75 % des entretiens PPP effectués en 2019 se sont concrétisés suite à des rendez-vous établis au PAI(T) la même année.**

## Des préconisations personnalisées

- Les objectifs de personnalisation sont réels. 15 % des candidats n'ont que le stage 21 heures. Dans les Landes, 98 % des candidats n'ont que le 21 heures.
- Les préconisations de formation sont diversifiées. 79 % des candidats ont des préconisations de formations avant et/ou après installation.
- En 2019, en Charente, Corrèze et Gironde, 100 % des candidats ont des préconisations de formations à réaliser en complément du stage 21 heures.

	21 heures uniquement	Candidats ayant des formations à effectuer en +	Stages en exploitation préconisés
Charente	0%	100%	17%
Charente-Maritime	4%	96%	0%
Corrèze	0%	100%	11%
Creuse	2%	97%	21%
Dordogne	26%	74%	1%
Gironde	0%	100%	8%
Landes	98%	2%	3%
Lot-et-Garonne	77%	23%	0%
Pyrénées-Atlantiques	17%	83%	1%
Deux-Sèvres	16%	84%	3%
Vienne	9%	91%	0%
Haute-Vienne	2%	98%	9%
NOUVELLE-AQUITAINE	15%	79%	5%

■ ≥ à la moyenne régionale  
 ■ < à la moyenne régionale

## Les formations préconisées

■ En moyenne, **2,1 formations sont préconisées par candidat.**

Le département de la Haute-Vienne est celui qui préconise le plus de formations par candidat (près de 4 formations par candidat) suivi par la Charente, la Charente-Maritime et la Vienne.

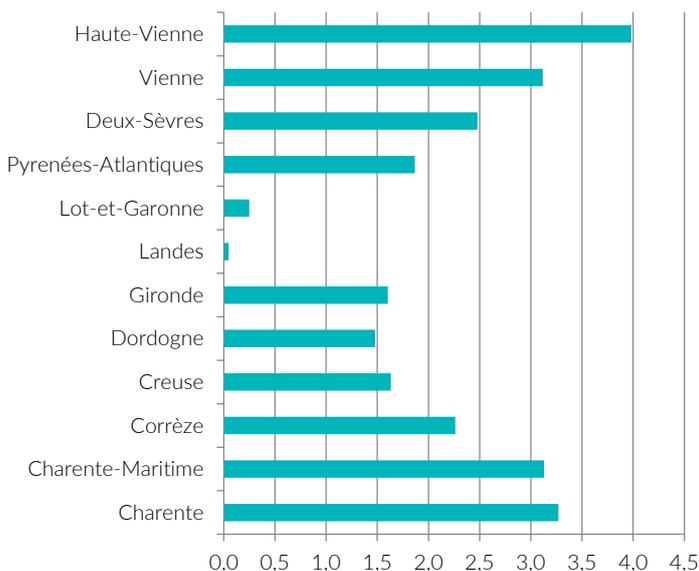
Notons qu'en moyenne **le stage d'application en exploitation agricole** est proposé dans **5 %** des cas contre 8 % en 2018.

■ Sa préconisation concerne **21 %** des candidats en Creuse, **17 %** en Charente et **11 %** en Corrèze. Pour la majeure partie des candidats, il correspond à des acquisitions de compétences techniques pointues sur des durées assez courtes (moins de 2 mois).

■ Pour **40 %** des candidats, les préconisations se prolongent après l'installation. Parmi les thématiques de formations les plus suivies, nous retrouvons :

- Gestion/analyse économique et approche globale de l'entreprise (88 %)
- Fiscalité/Juridique (21 %)
- Techniques liées à la production végétale (22 %)
- Transformation (19 %)
- Techniques liées à la production animales (19 %)
- Comptabilité (11 %)

Nombre moyen de formations par candidat



## 1 candidat sur 2

réalisant un PPP envisage de créer une entreprise agricole

## Statuts et formes d'installations

■ Autant de souhaits d'installation en individuel qu'en société (48 % et 49 %). **3 %** n'ont pas encore arrêté leur choix.

■ **81 %** des personnes envisagent d'exercer le métier de chef d'exploitation à titre principal.

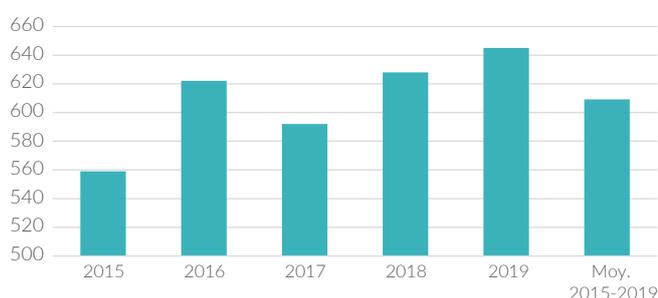
■ Pour **4 %** des futurs installés, c'est une progression par rapport à l'an passé, le dispositif d'acquisition progressive pourrait leur permettre de concrétiser un projet.

## La Dotation Jeune Agriculteur

■ De 2015 à 2019, en moyenne, **610 dossiers** DJA sont examinés en CDOA en Nouvelle-Aquitaine.

■ En 2019, **645 dossiers** de demandes de DJA sont passés en CDOA, soit une progression de 3 % par rapport à 2018 et de 6 % sur la période 2015-2019.

### Evolution des installations avec DJA passées en CDOA en Nouvelle-Aquitaine



### Montant DJA engagé en Nouvelle-Aquitaine

	2017	2018	2019
Etat	3 283 355	3 952 130	4 185 140
FEADER	12 181 700	14 275 896	14 068 200
Total	15 465 055	18 228 026	18 253 340
Nombre de dossiers	573	632	614

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine

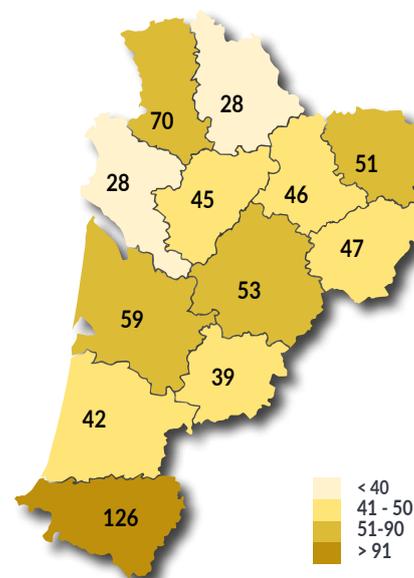
■ En moyenne en Nouvelle-Aquitaine, plus de 5 chefs d'exploitation de 40 ans et moins sur 10 inscrits au CFE en 2019 pour la première fois ont bénéficié de la DJA.

Cette moyenne régionale masque de très fortes disparités :

- Plus des 3/4 des chefs d'exploitation de 40 ans et moins bénéficient de la DJA en Creuse, Deux-Sèvres, Haute-Vienne.
- Moins de la moitié en Charente et en Dordogne (1/3).

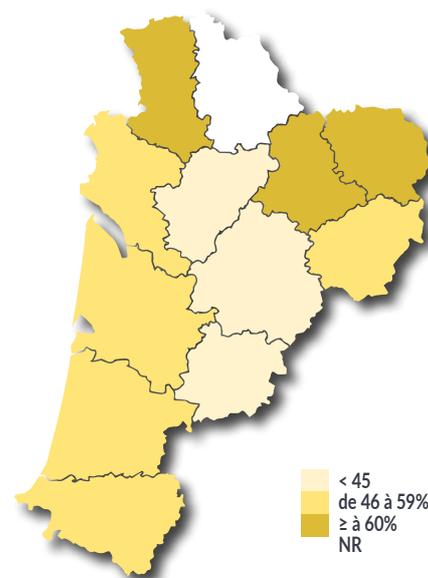
*Cette analyse a été réalisée à partir des données recueillies par les Centres de Formalités des Entreprises (CFE) des départements de Nouvelle-Aquitaine à l'exception de celui de la Vienne. Les données ont été collectées à partir de questionnaires distribués directement aux nouveaux installés lors de leur visite au CFE ou par téléphone ou par retour de courrier.*

### Répartition départementale des DJA examinées en CDOA en 2019



Source : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

### Taux d'installation avec DJA chez les chefs d'exploitations de 40 ans et moins de 2019



Source : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

## La Dotation Jeune Agriculteur

### 4 DJA sur 10

en zone  
défavorisée

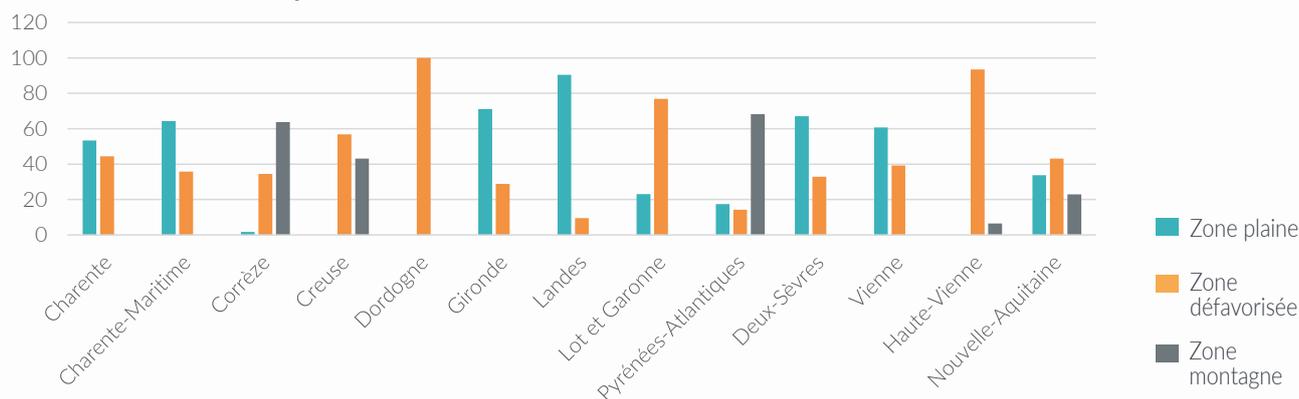
### La répartition des dossiers DJA

En 2019, de nombreuses communes de Nouvelle-Aquitaine ont été impactées par la modification du zonage. Ainsi cette année, à l'échelle régionale, une part moins importante d'installations avec DJA se réalise en zone défavorisée.

■ **4 installations sur 10** avec DJA (contre en moyenne 1 sur 2 depuis 2015). Seuls 4 départements, ceux de Corrèze, Creuse, Haute-Vienne et Pyrénées-Atlantiques ont un zonage montagne, ce qui explique un niveau régional de DJA en zone de montagne limité à 21%. En Corrèze et dans les Pyrénées-Atlantiques, les installations en zone de montagne sont majoritaires (64 % et 68 %).

NB : Les jeunes agriculteurs déjà installés dans les communes sortantes conserveront le bénéfice de la majoration de la DJA qui leur a été attribuée et ne subiront pas de remise en cause des aides attribuées si les revenus dégagés ne correspondent pas au niveau prévu dans leur plan d'entreprise initial.

Répartition des dossiers DJA selon la zone d'installation en 2019



### La modulation de la DJA

L'harmonisation régionale de la DJA à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine depuis le 10 mars 2017 se concrétise par l'attribution d'une DJA modulée en fonction de critères nationaux :

- « Hors cadre familial » : **1 dossier sur 3**
- « Valeur ajoutée emploi » : **3 dossiers sur 4**
- « Agroécologie » : **7 dossiers sur 10**
- « Effort de reprise et de modernisation » : **8 dossiers sur 10**

■ En moyenne en Nouvelle-Aquitaine, **la moitié** des dossiers répond à 3 modulations.

■ Les caractéristiques moyennes masquent des disparités départementales.

### 3 dossiers DJA sur 4

répondent aux modulations

Valeur ajoutée emploi et agroécologie

■ Les installations avec DJA et modulation « HCF » sont plus importantes que la moyenne régionale en Charente, Gironde, Vienne, Dordogne et Charente-Maritime.

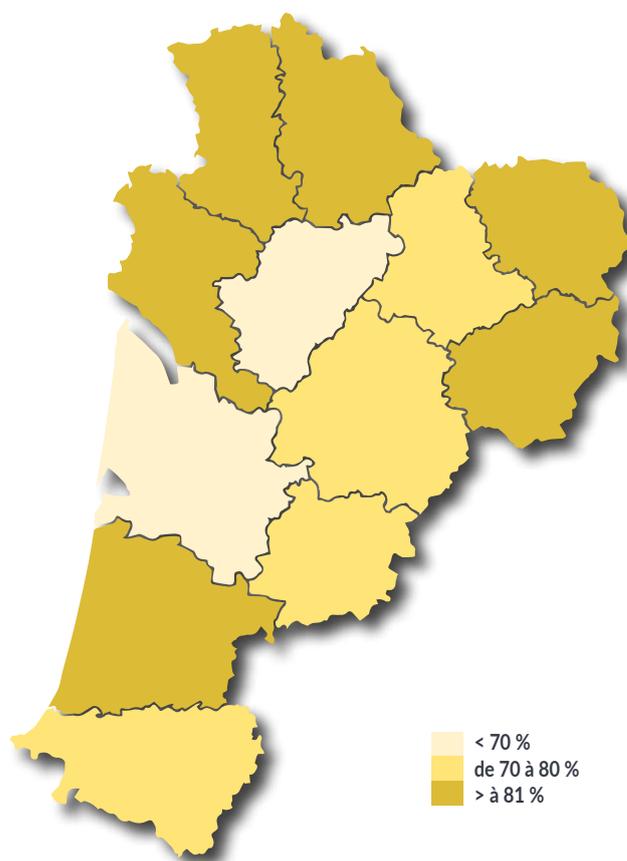
■ Les installations avec DJA et modulation « Valeur ajoutée emploi » sont significativement plus importantes que la moyenne régionale dans les Pyrénées-Atlantiques, en Corrèze, Gironde et Haute-Vienne.

## Modulations de la DJA en 2019 par département

	HCF	%	Valeur Ajoutée	%	Agro écologie	%	4 <sup>ème</sup> mod niveau 1	%	4 <sup>ème</sup> mod niveau 2	%
Charente	25	56	15	33	22	49	19	42	12	27
Charente-Maritime	5	18	15	54	10	36	13	46	11	39
Corrèze	24	41	52	90	42	72	21	36	30	52
Creuse	7	14	42	82	35	69	18	35	28	55
Dordogne	24	45	42	79	47	89	18	34	20	38
Gironde	30	51	51	86	51	86	28	47	13	22
Landes	6	14	34	81	39	93	17	40	18	43
Lot-et-Garonne	14	36	25	64	25	64	19	49	10	26
Pyrénées-Atlantiques	35	28	122	97	120	95	64	51	32	25
Deux-Sèvres	17	24	36	51	23	33	26	37	40	57
Vienne	13	46	13	46	18	64	14	50	11	39
Haute-Vienne	15	33	39	85	34	74	21	46	15	33
NOUVELLE-AQUITAINE	215	33	486	75	466	72	278	43	240	37

- < à la moyenne régionale
- > à la moyenne régionale

## Part des installations DJA avec un investissement supérieur à 100 000 €



■ Les installations avec DJA et modulation « agroécologie » sont significativement plus importantes que la moyenne régionale en Haute-Vienne, Pyrénées-Atlantiques, Landes, Dordogne et Gironde.

■ Les installations avec DJA disposant de 3 modulations sont significativement plus importantes que la moyenne régionale dans les Pyrénées-Atlantiques (69 %), la Creuse (59 %) et les Landes (55 %).

La 4<sup>ème</sup> modulation, effort de reprise et de modernisation se répartit en deux niveaux :

- aide de **9 000 €** pour des investissements compris entre 100 000 € et 250 000 €
- aide de **13 000 €** pour des investissements supérieurs à 250 000 €

## La Dotation Jeune Agriculteur

### Une agriculture diversifiée

Les orientations technico-économiques des projets d'installations aidées illustrent parfaitement la diversité des productions de la région Nouvelle-Aquitaine.

Il en découle un éclatement des productions principales avec une prédominance des productions animales (71 %).

■ L'élevage **bovins viande**, reste toujours majoritaire avec **28 % des projets d'installation** (25 % en 2018, 31 % en 2017).

Il est dominant dans les départements de la Creuse (près de 88 % des dossiers), de la Corrèze (60 % des dossiers) et de la Haute-Vienne (43,5 %) et des Deux-Sèvres (41,4 %).

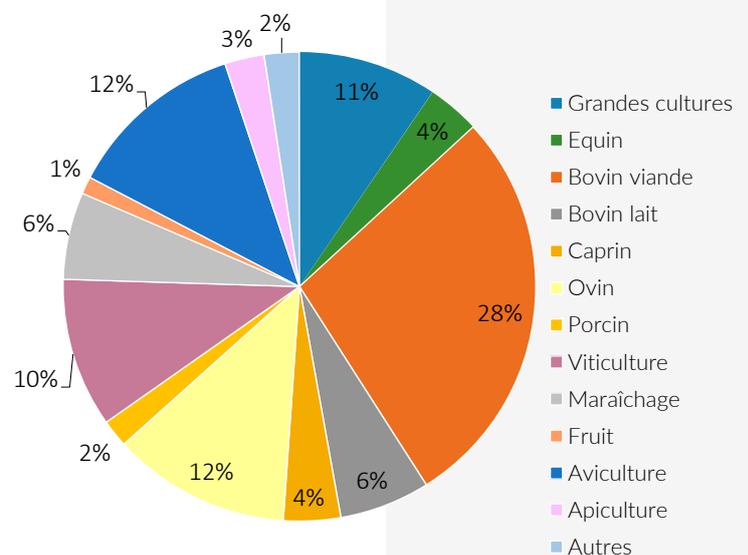
■ L'élevage **ovins** concentre **12 % des installations** de notre région.

Il reste fortement représenté dans les Pyrénées-Atlantiques avec 44 % des installations. C'est ensuite en Deux-Sèvres (16 %) et en Corrèze (7 %) que s'observent le plus d'élevages ovins. L'élevage caprin est régionalement moins important (4 %) mais se retrouve de manière plus marquée dans les départements des Deux-Sèvres (14 %), de Dordogne (7,5 %).

■ **12 % des installations** se concrétisent avec un **atelier avicole** (43 % en Vienne avec de la volaille et 52 % dans les Landes avec à part égale des palmipèdes et de la volaille).

■ **La viticulture** représente **10 % des installations** aidées de la région et demeure prédominante cette année en Charente-Maritime et dans une moindre mesure en Gironde avec 52 % des DJA.

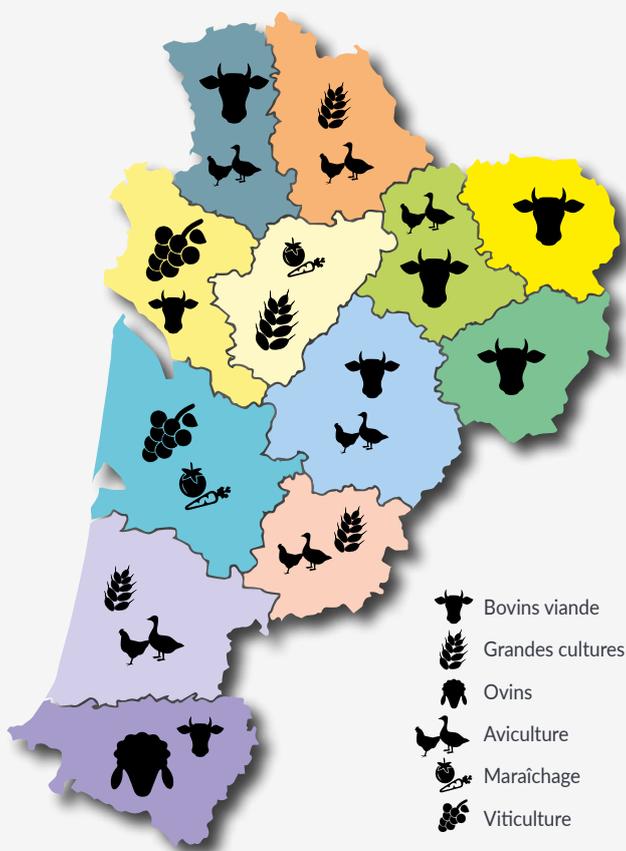
Région Nouvelle-Aquitaine :  
répartition des productions principales  
des DJA 2019 (%)



■ Les grandes cultures concernent régionalement 9 % des dossiers mais 71 % en Charente, 25 % dans la Vienne et 21 % dans les Landes.

■ **Le maraîchage** est moins prégnant cette année avec 6 % de jeunes installés DJA qui y consacrent tout ou partie de leur activité contre en moyenne 11 % en 2017 et 2018. En 2019, en Charente, 18 % des dossiers se réalisent en maraîchage. En Dordogne et Gironde, le maraîchage s'associe avec des poules pondeuses. Il concerne 1 projet sur 5 en Dordogne et en Gironde.

### Productions dominantes en 2019 dans chaque département



## L'agriculture biologique choisie par 1 projet sur 4

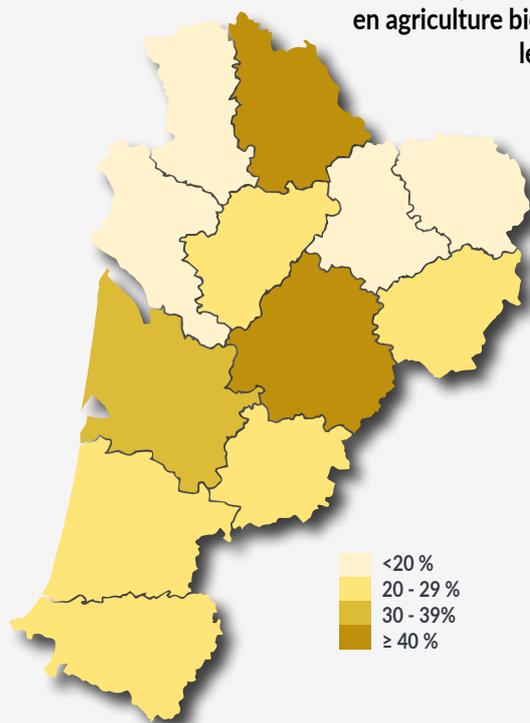
En 2019, les bénéficiaires de la DJA s'engageant dans un processus de reconversion ou de maintien du système biologique continuent leur légère progression (24% en 2017, 26% en 2018 et 27% en 2019).

■ En Dordogne, le mode de production en AB progresse à nouveau et atteint **55 %** des DJA (52 % en 2018).

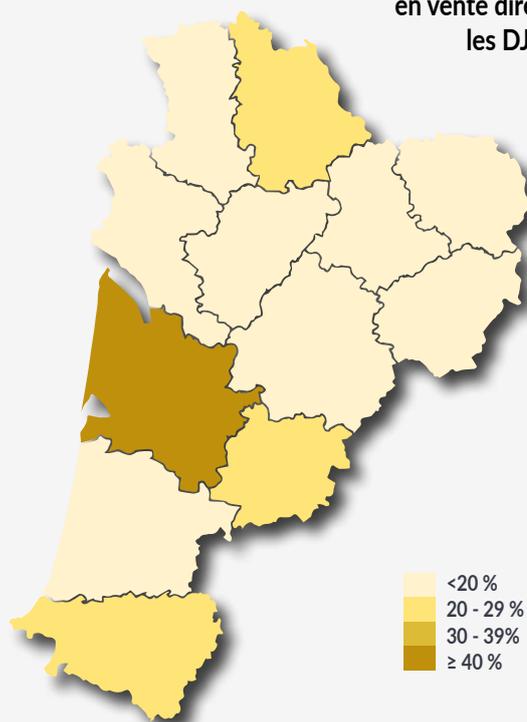
■ **La vente directe**, présente dans **18 %** des dossiers installation, chute par rapport à 2017 et 2018 (29 %).

■ **4 projets sur 10** vont se réaliser avec de la vente directe en Gironde.

### Pourcentage des installations en agriculture biologique sur les DJA 2019



### Pourcentage des installations en vente directe sur les DJA 2019



## La Dotation Jeune Agriculteur

	Nombre de femmes	%	Nombre de Hors cadre familial	%	Nombre d'ATS	%	Nombre d'installations individuelles	%
Charente	8	18	24	53	3	7	24	53
Charente-Maritime	6	21	5	18	1	4	14	50
Corrèze	19	33	26	45	0	0	28	48
Creuse	11	22	9	18	0	0	18	35
Dordogne	16	30	27	51	1	2	17	32
Gironde	21	36	32	54	2	3	22	37
Landes	7	17	12	29	4	10	12	29
Lot-et-Garonne	10	26	14	36	1	3	12	31
Pyrénées-Atlantiques	45	36	38	30	3	2	35	28
Deux-Sèvres	14	20	15	21	0	0	18	26
Vienne	7	25	14	50	1	4	15	54
Haute-Vienne	13	28	13	28	1	2	15	33
NOUVELLE-AQUITAINE	177	27	229	36	17	3	230	36

### 1 DJA sur 4

est accordée à une nouvelle agricultrice

Une nouvelle progression des installations avec DJA réalisées par des femmes. En 2019, sur les 12 départements de la région, **177 dossiers** DJA sont portés par des femmes, soit 27,4 % des DJA.

### 3 fois sur 10

l'installation est réalisée avec BPREA

L'éligibilité à la DJA répond à deux critères : celui de l'âge et celui du niveau de formation définissant la capacité agricole. En 2019, la part des candidats titulaires d'un BPREA atteint **31 %** avec de grandes disparités départementales.

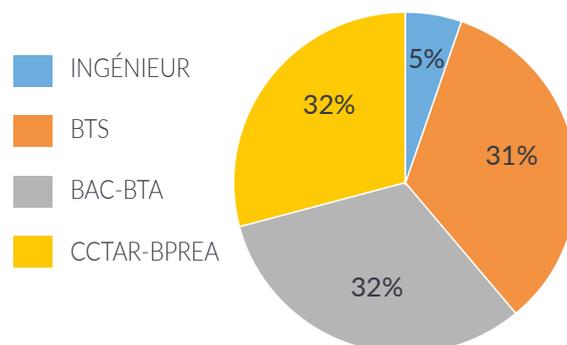
### 3,6 fois sur 10

l'installation est réalisée en individuel

En 2019, en moyenne sur les 12 départements, **36 %** des bénéficiaires de la DJA s'installent en individuel.

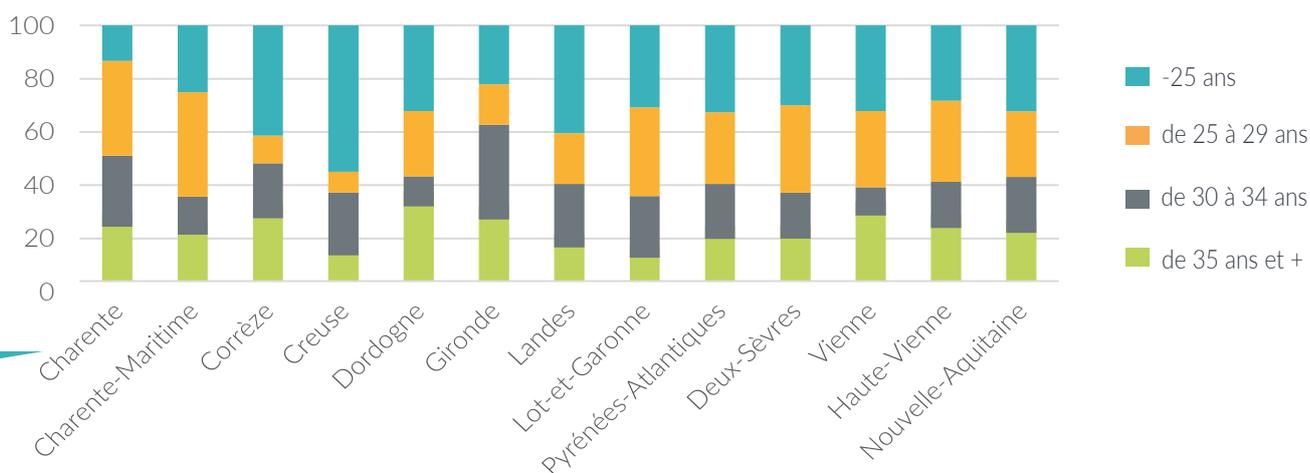
Depuis 2015, l'installation en individuel diminue au profit de l'installation sociétaire.

Niveau de formation agricole des candidats qui ont sollicité la DJA en Nouvelle-Aquitaine



L'installation avec DJA concerne toute personne ayant déposé son dossier de demande d'aides à l'installation avant son 41ème anniversaire. En 2019, l'âge moyen est de 28,7 ans et en moyenne sur les 12 départements, 57 % des agriculteurs ayant déposé leur dossier en CDOA ont moins de 30 ans. Comme sur les 3 dernières années, le département de la Creuse se démarque avec une part plus importante de candidats ayant moins de 30 ans mais de façon moins marquée (63 % contre 70 % en 2018). C'est en Dordogne que la part des plus de 35 ans est la plus importante (1/3) alors qu'en moyenne sur la région, elle représente 1 dossier sur 5.

### Age des candidats qui ont sollicité la DJA en 2019



## Le prêt d'honneur

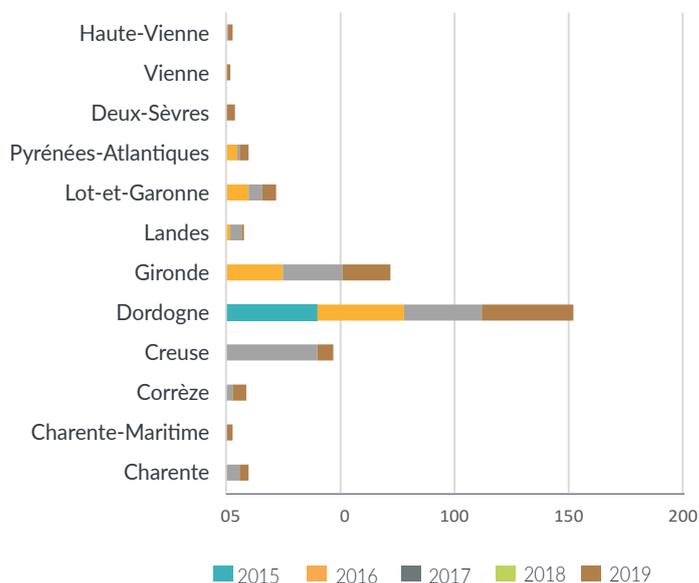
Initié en Dordogne, il est depuis 2017 accessible à tous les départements de Nouvelle-Aquitaine. En 2019, des porteurs de projet de tout le territoire ont eu un prêt d'honneur accordé.

■ Un prêt d'honneur de **18 339 €** en moyenne, associé à un prêt bancaire de 195 735 € en moyenne.

■ Des projets d'un montant moyen de **302 496 €**. Soit en forte augmentation par rapport à 2018 qui s'explique par deux projets hors du commun.

*Le prêt d'honneur est un fond régional dédié aux porteurs de projet non éligibles aux aides JA. Il a pour objet d'attribuer un prêt d'honneur à 0 %, d'un montant de 5 000 à 20 000 €, d'une durée de 3 à 7 ans avec une possibilité de différé de 3 à 9 mois.*

### 2015-2019 Evolution du nombre de prêt d'honneur dans les départements de Nouvelle-Aquitaine



## Le prêt d'honneur

Récapitulatif du Fond Régional « Initiative Agri NA » 2019	Nombre de dossiers présentés	Nombre de dossiers accordés	dont HCF	dont BIO	Montant moyen accordé	Montant moyen du ou des crédits bancaires	Total moyen de plan de financement
Charente	2	2	1	1	20 000	153 300	175 574
Charente-Maritime	5	5	1	2	20 000	1 210 131	2 089 232
Corrèze	6	6	2	1	18 333	123 062	203 226
Creuse	7	6	3	1	20 000	86 603	172 078
Dordogne	42	38	17	6	17 488	175 036	257 371
Gironde	23	22	14	3	18 711	99 034	184 732
Landes	6	6	3	0	20 000	180 773	277 978
Lot-et-Garonne	23	23	6	4	17 012	167 481	238 504
Pyrénées-Atlantiques	5	4	4	1	18 750	105 048	154 698
Deux-Sèvres	7	7	1	5	20 000	204 775	231 204
Vienne	5	4	1	1	17 750	207 051	327 979
Haute-Vienne	10	8	4	1	19 875	197 186	253 885
NOUVELLE-AQUITAINE	141	131	57	26	18 339	195 735	302 496

■ En 2019, **131 prêts** sont accordés (sur 141 dossiers présentés), soit une **progression de 30 %** par rapport à 2018. Dordogne et Gironde restent prédominants mais le dispositif se développe par ailleurs, en particulier en Haute-Vienne et en Deux-Sèvres.

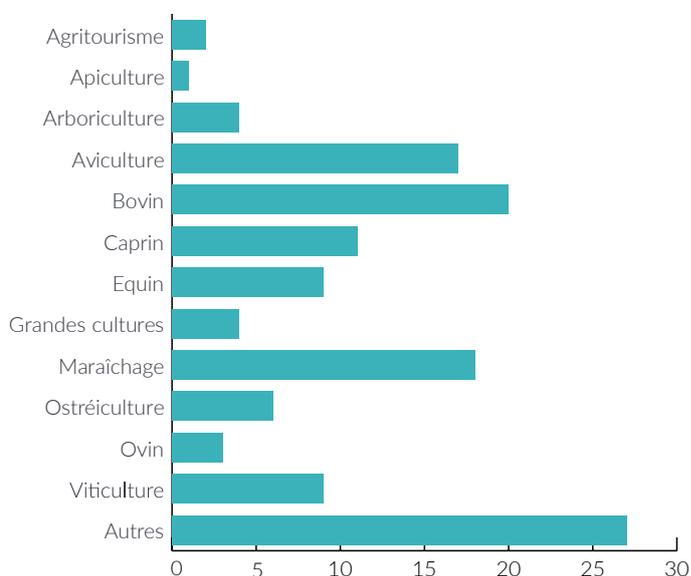
■ **64 %** des projets sont portés par des hommes (84 hommes et 47 femmes), de façon identique à la DJA (63 %). 44 % se réalisent hors cadre familial, soit une part plus importante que dans le cas d'une installation avec DJA (35,5 %).

■ En 2019, comme en 2018, les principales productions présentées sont l'élevage de bovins et l'aviiculture. Toutefois, **13 %** des dossiers concernent des projets en maraîchage et **20 %** de productions diversifiées (spiruline, champignon, polyculture). **20 %** des projets sont réalisés en agriculture biologique, dont près de la moitié (**46 %**) en maraîchage et **40 %** en élevage (aviculture, bovin et ovin).

**1 projet sur 5**  
en AB

**4 projets sur 10**  
se réalisent  
hors cadre familial

### 2019 : Répartition des 131 PH selon la production principale



## Zoom sur les nouveaux installés en 2019

### 2 036 nouvelles installations en 2019

recensées au Centre de formalités des entreprises, une **hausse de 5%** par rapport à 2018

Cette analyse a été réalisée à partir des données recueillies par les Centres de Formalités des Entreprises (CFE) des départements de Nouvelle-Aquitaine à l'exception de celui de la Vienne. Les données ont été collectées à partir de questionnaires distribués directement aux nouveaux installés lors de leur visite au CFE ou par téléphone ou par retour de courrier. Ne sont retenus que les nouveaux agriculteurs et les installations sans transferts entre époux. Sont donc également exclus ceux dont nous ne disposons pas de l'information sur la caractéristique « transfert entre époux » ou « nouvel exploitant ». Au moins 2 036 nouveaux installés répondent à ces critères en 2019 sur les 11 départements soit une hausse de 5 % par rapport à 2018.

Répartition départementale des nouveaux exploitants hors transfert entre époux			
	2019	2018	Evolution (%)
Charente	200	138	44,9
Charente-Maritime	106	95	11,6
Corrèze	164	200	-18,0
Creuse	155	142	9,2
Dordogne	212	203	4,4
Gironde	197	196	0,5
Landes	105	88	19,3
Lot-et-Garonne	157	168	-6,5
Pyrénées-Atlantiques	397	320	+24
Deux-Sèvres	104	112	-7,1
Haute-Vienne	239	276	-13,4
Nouvelle-Aquitaine	2036	1938	5%

C'est dans les Pyrénées-Atlantiques, Haute-Vienne et Dordogne qu'est recensé le plus grand nombre de nouvelles installations, hors transfert entre époux, tout âge confondu.

#### ■ 33 % de femmes nouvellement installées en Nouvelle-Aquitaine

Par rapport à 2018, il y a une légère diminution des installations de femmes (35,8 % du total renseigné en 2018).

#### ■ Autant d'installations en cadre familial qu'en dehors du cadre familial

Par rapport à 2018, il y a une progression sensible des installations HCF de 48 à 51 % du total renseigné.

La moyenne des départements masque une disparité importante avec des départements extrêmes : en Haute-Vienne 8 nouveaux installés sur 10, Dordogne et Gironde 6 nouveaux installés sur 10 sont HCF alors qu'en Charente et Lot-et-Garonne moins d'1/3 des nouveaux installés est HCF.

#### ■ Les 2/3 des installations se font avant 41 ans

Les installations HCF sont sensiblement plus tardives, en moyenne à 39 ans, contre 35 ans chez les CF.

Cette différence est accentuée selon le statut au moment de l'installation. La moyenne d'âge est de 34,6 ans chez les « chefs d'exploitation » et les ¾ s'installent avant 41 ans. La moyenne d'âge est de 41 ans chez les « cotisants solidaires » et la moitié s'installe avant 41 ans.

#### ■ Répartition des nouveaux installés selon leur statut : 74 % de chefs d'exploitation

Par rapport à 2018, il y a une légère progression des installations en tant que cotisant solidaire : de 23 % à 26 % du total renseigné.

#### ■ Une activité principale quasi équilibrée entre productions animales et végétales

Pour rappel, le nouvel installé avec DJA s'installe en moyenne à près de 2/3 en productions animales, principalement en bovins viande.

11 % des installations se réalisent en maraîchage (216), dans 3/4 des cas lors d'une installation hors du cadre familial (161).

Les nouveaux installés hors cadre familial s'installent particulièrement plus avec une production principale en cultures maraîchères 18 % d'entre eux, contre 11 % sur l'ensemble des installations. Dans les élevages, les nouveaux installés HCF sont surreprésentés en élevage équin (10,4 % des HCF contre 5,7 % de l'ensemble des installations) en apiculture (7,6 % des HCF contre 4,3 % de l'ensemble des installations) en aviculture (7,1 % des HCF contre 5,6 % de l'ensemble des installations).

# Transmettre

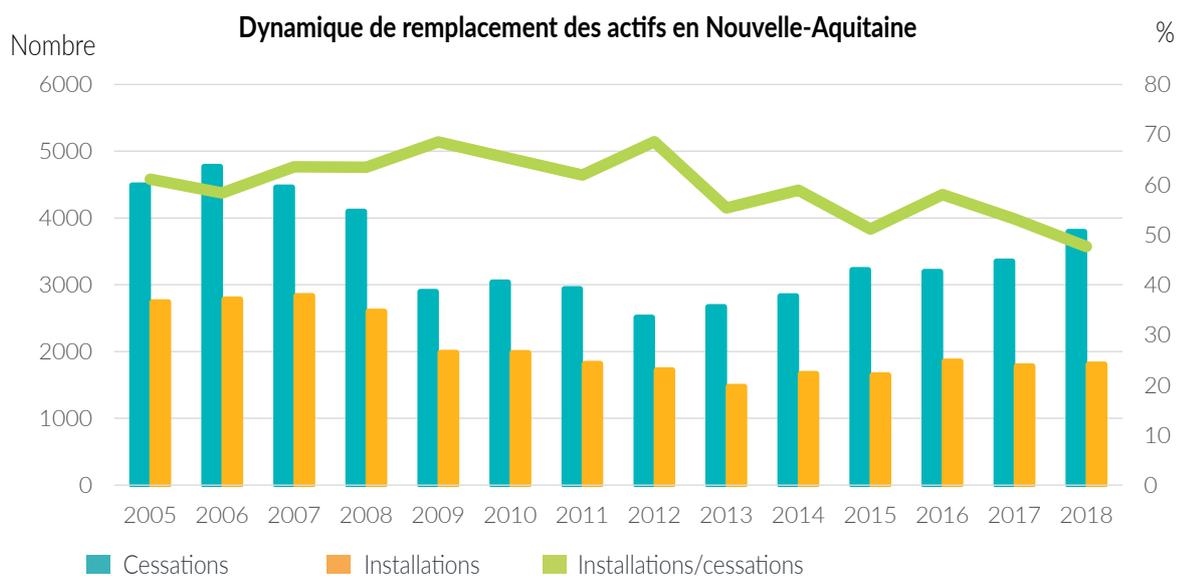


## Le renouvellement des générations

Sur la région Nouvelle-Aquitaine, le ratio installation sur cessation, ou taux de remplacement diminue depuis quatre ans face à l'augmentation des cessations et en parallèle la diminution des installations.

Depuis 2012, ce ratio est passé en dessous de la barre des 60 %.

En 2018, la progression des cessations est plus forte que celle des nouvelles installations et il y a désormais moins de 1 installation pour 2 départs.

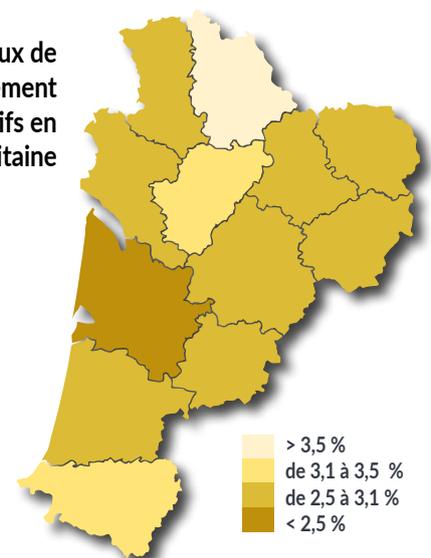


Légère baisse du **taux de renouvellement** des chefs d'exploitation.

■ Le taux de renouvellement des exploitants agricoles<sup>(1)</sup> atteint **3 %** en 2018, en légère diminution par rapport à 2017 qui traduit une diminution plus importante des installations par rapport à celle du nombre d'exploitations.

(1) Ratio entre le nombre total de nouveaux installés et le nombre de chefs d'exploitation déjà en exercice.

**2018 : taux de renouvellement des actifs en Nouvelle-Aquitaine**





## Le Point Accueil (Installation) Transmission

### Des cédants en démarche pro-active !

Adossés dans le cadre de la labellisation des PA(I)T en janvier 2018, les PA(I)T sont désormais installés dans le paysage des outils de la transmission en Nouvelle-Aquitaine. La volonté régionale est de renforcer la transversalité opérationnelle des outils en travaillant notamment sous label « Point Accueil Installation Transmission ». Les PA(I)T ont donc pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer, et d'orienter chaque futur cédant vers les structures compétentes. L'entretien, individuel et gratuit, permet aussi d'établir, pour ce public, un parcours personnalisé et un accompagnement adapté. Au-delà des questions récurrentes sur les droits à la retraite, les préoccupations des futurs cédants concernent également les modalités de transmission du foncier, la valeur des entreprises, la recherche d'un repreneur...

Le Point Accueil Transmission constitue la 1<sup>ère</sup> démarche pour tous les exploitants agricoles s'interrogeant sur leur cessation d'activité et la transmission de leur exploitation, qu'ils aient ou non un repreneur identifié.

Afin d'assurer un soutien de qualité auprès de ce public, les Chambres d'agriculture établissent un partenariat avec les MSA. En mettant en commun leurs moyens pour conduire l'ensemble des missions du PA(I)T, les deux structures garantissent ainsi une information la plus complète et la plus actualisée à destination de chaque exploitant.

En 2019, les missions d'informations et d'orientations ont été réalisées dans le cadre d'accueil PA(I)T et de conseil transmission. Au bureau pour les rendez-vous PA(I)T ou sur les exploitations en format « conseil transmission », ces dispositifs complémentaires permettent concrètement d'engager les cédants sur des parcours de transmission.

Ce sont près de **1 000 exploitants qui ont été rencontrés en 2019.**

En 2019, les conseillers transmission des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine ont contacté près de 1 700 cédants. Parmi ces derniers 1 100 ont été rencontrés dans le cadre de l'action « repérage des cédants » et 626 (soit 57 % d'entre eux) ont été reçus ensuite en entretien PA(I)T.

Sur 975 cédants rencontrés au PA(I)T en 2019, 64 % avaient fait l'objet d'un repérage la même année.

*Ces statistiques mettent en exergue l'importance de l'action repérage des cédants qui est essentielle pour sensibiliser ce public et l'orienter vers le PA(I)T, outil « pivot » de la transmission et du Répertoire Départ Installation.*

#### Nombre d'entretiens réalisés au PA(I)T

Charente	101
Charente-Maritime	56
Corrèze	115
Creuse	51
Dordogne	101
Gironde	51
Landes	98
Lot-et-Garonne	31
Pyrénées-Atlantiques	102
Deux-Sèvres	88
Vienne	69
Haute-Vienne	112
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>975</b>

## Le Répertoire Départ Installation

L'accompagnement dans le choix d'un repreneur hors du cadre familial est la vocation du Répertoire Départ Installation (RDI). Il sert de lien entre les cédants sans successeur et les porteurs de projet en recherche d'une exploitation.

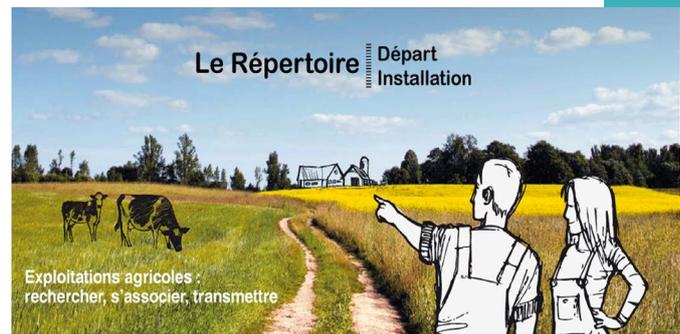
Fin 2019, près de 1 200 candidats étaient enregistrés sur les RDI de Nouvelle-Aquitaine et pouvaient disposer des coordonnées des offres d'exploitations.

### 1 100 candidats

enregistrés sur le RDI Nouvelle-Aquitaine



[www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)



## Des postures qui changent

Depuis quelques années des tendances se dessinent. Le volume des offres croît alors que le nombre global de porteurs de projet régresse.

Cette situation a un impact très fort sur l'évolution des postures entre cédants et repreneurs :

- Le choix est de plus en plus du côté du porteur de projet. Les critères retenus pour rechercher une exploitation se diversifient et ne se cantonnent plus seulement au prix, à la production ou au territoire.

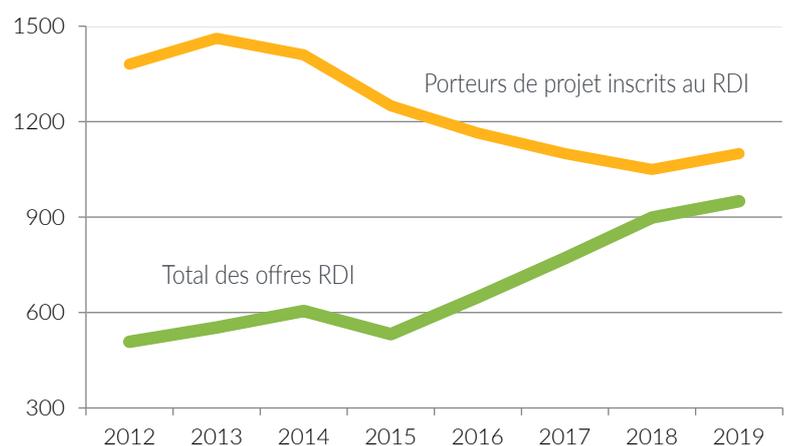
- Les cédants doivent bien se préparer à passer le relais pour optimiser leurs chances de transmettre. La dimension humaine de la transmission prend de plus en plus d'importance dans la réflexion stratégique qui est abordée au cours de cette phase.

### Le diagnostic d'exploitation à céder

Le contexte de la forte augmentation d'exploitations à céder bouleverse les mécanismes de l'offre et de la demande qui existaient jusqu'à maintenant. Nous passons d'un processus de succession à un processus de transmission d'outils et de savoirs.

La réflexion « transmissibilité » implique un élargissement de la focale au-delà des aspects techniques, économiques et financiers. La réalisation de diagnostics est souvent préconisée et permet de poser la feuille de route du projet de transmission.

### Evolution des volumes d'offres et de candidats inscrits au RDI



# 1 000 offres

au 31/12/2019

Au 31/12/2019 le répertoire gérait plus de 1 000 offres d'exploitations. 1<sup>ère</sup> région de France par son nombre d'offres d'exploitations, la Nouvelle-Aquitaine représente une opportunité réelle en termes de possibilité d'installation pour des profils « hors cadre familial ».

■ **58 %** sont en consultation sur le site [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com) : elles sont disponibles et susceptibles d'être visitées par un candidat inscrit au répertoire. Il a fallu plus de 1 500 mises en relations pour enclencher 300 débuts de réflexion. Ce sont des étapes déterminantes dans la construction des projets.

■ **29 %** des offres sont suspendues car elles ont fait l'objet de rencontres qui ont amené les cédants et repreneurs à travailler plus concrètement sur un projet de transmission. On y retrouve la plupart des parrainages.

## Typologie des offres au 31/12/2019

	en proposition	suspendues	en préparation
Charente	40	35	20
Charente-Maritime	23	32	10
Corrèze	53	0	0
Creuse	15	10	0
Dordogne	105	57	25
Gironde	13	2	1
Landes	25	7	3
Lot-et-Garonne	15	3	1
Pyrénées-Atlantiques	9	5	12
Deux-Sèvres	110	85	40
Vienne	55	28	15
Haute-Vienne	64	32	0
NOUVELLE-AQUITAINE	527	296	127

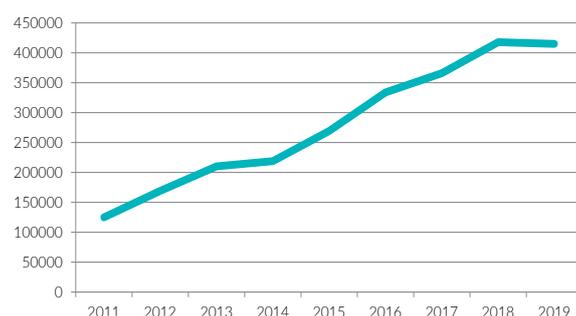
■ **13 %** sont en préparation ( pas encore publiées) car elles nécessitent une phase de travail sur l'attractivité et la définition du profil recherché.

On y retrouve notamment des offres en société qui passent par un préalable sur la question des relations humaines. En effet, sur ces situations, le positionnement sur des objectifs partagés entre futurs associés est la base avant tout processus de recherche.

## Des consultations en hausse

[www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com), diffuseur des offres d'exploitations, est utilisé par les différents RDI de la région. Plus de **400 000** consultations par an sont tracées. Ce site permet d'augmenter la visibilité des offres au niveau national notamment. Il reste le portail majeur « référencé » sur cette thématique. Les approches de diffusion peuvent se diversifier surtout sur les stratégies très pro actives de recherches de porteurs de projet.

### Consultation des offres sur [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

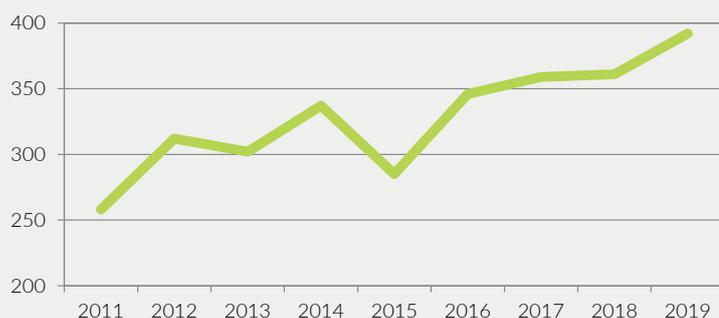


## Le Répertoire Départ Installation

### Une évolution constante des offres

Depuis 2010, l'augmentation des inscriptions au RDI est constante. En 2019, **392** offres ont été enregistrées. Une progression de **9 %** qui traduit une accélération significative du nombre d'exploitations en recherche de repreneur. Le travail de sensibilisation, de repérage, d'anticipation alimente de plus en plus les Répertoires. Ces derniers tendent à évoluer vers des stratégies plus pro actives afin d'éviter des situations d'offres non pourvues.

#### Inscriptions annuelles des cédants



#### Offres d'exploitations inscrites au RDI en 2019

Charente	30
Charente-Maritime	28
Corrèze	20
Creuse	13
Dordogne	51
Gironde	16
Landes	35
Lot-et-Garonne	19
Pyrénées-Atlantiques	25
Deux-Sèvres	80
Vienne	37
Haute-Vienne	38
NOUVELLE-AQUITAINE	392

Typologie des offres 2018 (en %)	Cessation d'atelier	Cessation totale	Recherche d'associé en remplacement	Recherche d'associé en supplément
Charente	5	80	7	8
Charente-Maritime	8	63	5	24
Corrèze	0	68	32	0
Creuse	0	77	23	0
Dordogne	3	88	5	4
Gironde	0	100	0	0
Landes	9	69	11	11
Lot-et-Garonne	11	79	5	5
Pyrénées-Atlantiques	0	38	24	38
Deux-Sèvres	4	66	26	4
Vienne	6	67	15	12
Haute-Vienne	8	50	34	8
NOUVELLE-AQUITAINE	6	67	16	11

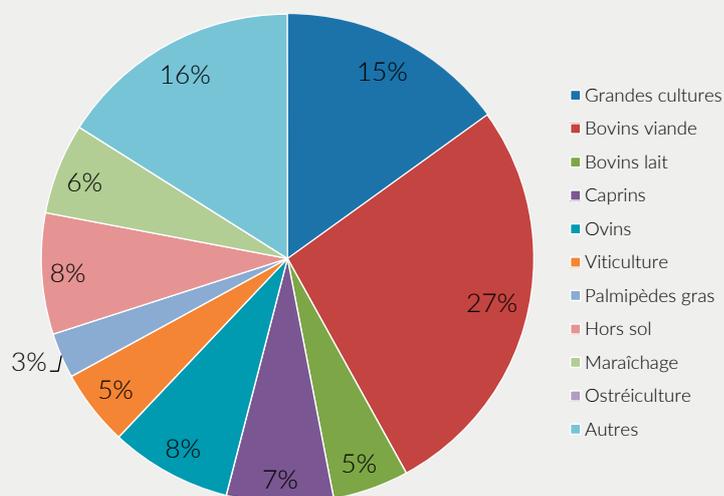
Si la cession totale de l'entreprise représente le scénario le plus souvent constaté sur la région, le remplacement ou la recherche d'associés supplémentaires au sein de GAEC ou EARL est une situation assez courante dans les départements d'élevage.

## Offre en élevage majoritaire

■ Avec **plus de 60 %**, l'élevage reste fortement représenté au niveau des offres. C'est sur ce type d'exploitation que l'on va rencontrer le plus de difficultés pour transmettre. Le capital à mobiliser, sa rentabilité, les contraintes de l'activité, le transfert des savoirs, les évolutions sociétales, sont des situations complexes qui freinent aujourd'hui l'attractivité globale du métier d'éleveur. La transmission de ces exploitations d'élevages et particulièrement la production de bovins viande demeure un des enjeux majeurs du renouvellement des générations agricoles de la région.

■ **15 %** des offres de la région concernent des activités menées en agriculture biologique dont la moitié est en maraîchage et circuits courts.

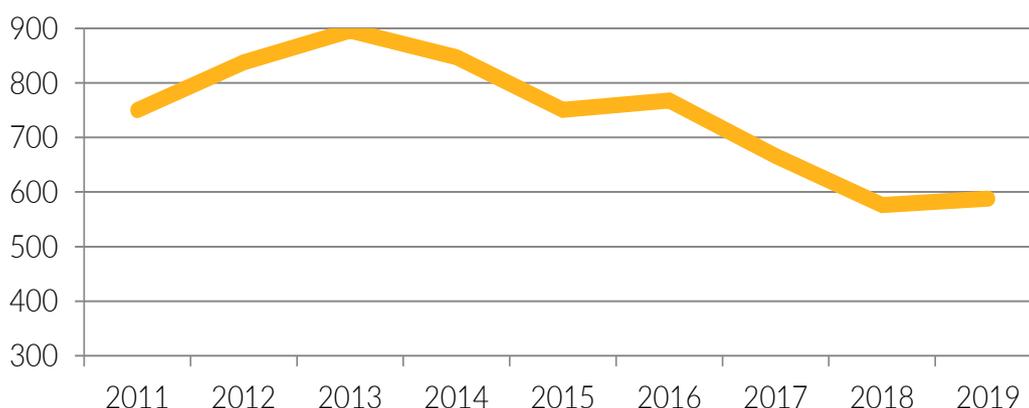
Productions proposées dans les offres



## Le Répertoire Départ Installation

### Une diminution des demandes

En 2019, **588** nouveaux candidats se sont inscrits aux RDI en Nouvelle-Aquitaine. Après une diminution constante constatée depuis 5 ans, un rebond est observé. Les départements qui présentent un nombre d'offres important sont aussi ceux qui rencontrent le plus de candidats.



## Le Répertoire Départ Installation

■ **92 %** des candidats inscrits au RDI cherchent à s'installer pour la première fois avec une majorité de projets en individuel.

■ Ils sont pour **70 %** des cas des hommes, souvent originaires du département, qui recherchent une exploitation. On retrouve aussi des familles ou des couples en recherche d'exploitations pour des projets de vie ou des projets de réinstallation.

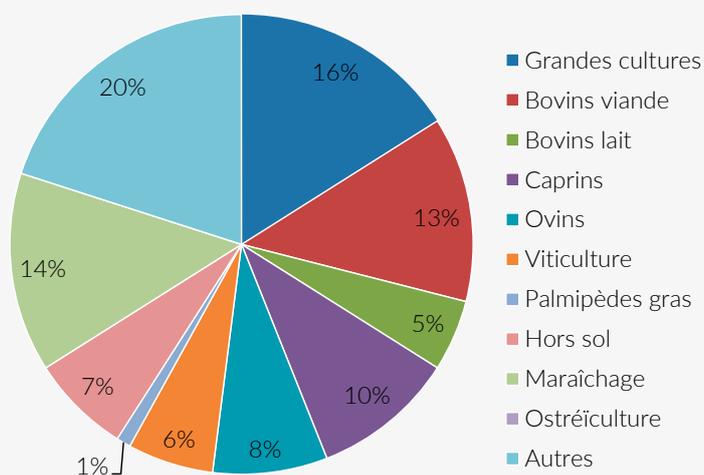
■ La catégorie des **+ de 40 ans** est celle qui a le plus progressé ces dernières années (28 % des candidats).

■ Les productions ciblées sont très diversifiées. L'adéquation entre l'offre et la demande est donc plus complexe. Elle nécessite une approche qui fait intervenir beaucoup d'autres critères (humains,

sociaux, économiques, financiers, techniques, etc. ).

Cette phase est propice à de nouvelles orientations, voir à des remises en question globales des modes de production (le développement des circuits courts avec des liens territoriaux plus affirmés). Il n'en demeure pas moins que ces situations de ruptures nécessitent beaucoup de précautions et d'accompagnements humains pour faciliter la transmission.

Productions recherchées par les candidats



### Profil des candidats inscrits au RDI

	Hommes (%)	Femmes (%)	-25 ans (%)	de 25 à 39 ans (%)	40 ans et + (%)	Inscriptions porteurs de projet 2019
Charente	76	24	26	56	19	44
Charente-Maritime	71	29	14	54	32	51
Corrèze	59	41	8	59	32	59
Creuse	60	40	26	37	37	5
Dordogne	60	40	10	53	37	99
Gironde	53	47	7	67	27	15
Landes	69	31	8	56	36	39
Lot-et-Garonne	82	18	14	57	29	21
Pyrénées-Atlantiques	65	35	10	67	24	26
Deux-Sèvres	76	24	23	54	24	128
Vienne	77	23	12	68	20	48
Haute-Vienne	60	40	34	41	26	53
NOUVELLE-AQUITAINE	69	31	18	54	28	588

# Les installations accompagnées par le RDI

## Le contrat de parrainage : un test grandeur nature

Véritable outil d'accompagnement, le parrainage est de plus en plus utilisé pour sécuriser les installations hors cadre familial.

Les objectifs du contrat de parrainage sont :

- la connaissance des spécificités de l'exploitation et la maîtrise de l'outil de production
- la découverte de l'environnement socio-professionnel
- le transfert des compétences entre le cédant et le repreneur
- appréhender la capacité à gérer ensemble une exploitation pour une société

Le contrat de parrainage doit permettre une évolution de posture du repreneur qui passe de stagiaire « en découverte » à décideur, futur chef d'entreprise.

D'une durée moyenne de 9 mois, il débouche dans 75 % des cas sur un projet de transmission. Encadré par un contrat d'objectif, cette période nécessite un accompagnement permanent en termes de médiation.

En 2019, 98 candidats ont utilisé cet outil sur la région. Pour 78 % des cas, le financement est assuré par des dispositifs Pôle Emploi. Les autres sont gérés dans le cadre de l'AITA.

	Nombre de parrainages en 2019
Charente	1
Charente-Maritime	17
Corrèze	8
Creuse	2
Dordogne	10
Gironde	0
Landes	1
Lot-et-Garonne	0
Pyrénées-Atlantiques	22
Deux-Sèvres	23
Vienne	5
Haute-Vienne	9
NOUVELLE-AQUITAINE	98

## Type d'installations réalisés via le RDI

	Installations avec DJA	Installations sans DJA	dont + de 40 ans	ré-installations	Total
Charente	2	3	0	4	9
Charente-Maritime	7	2			9
Corrèze	4	0	0	1	5
Creuse	1	0			1
Dordogne	8	4	2		12
Gironde	0	0	0		0
Landes	2	2	1		4
Lot-et-Garonne	0	4	3	1	5
Pyrénées-Atlantiques	8	4	3	1	13
Deux-Sèvres	21	3	2	2	26
Vienne	3				3
Haute-Vienne	5	3	2	0	8
NOUVELLE-AQUITAINE	61	25	13	9	95

Près d'une centaine de projets de transmissions ont abouti cette année.

On retrouve une grande partie des candidats dans le dispositif d'installation avec l'octroi d'une DJA sur lequel ils ont activé la modulation HCF.

Les RDI proposent aussi des opportunités d'installations et de réinstallations à des candidats ne pouvant pas prétendre à la DJA (+ de 40 ans, non diplômés, etc.).

Cela représente plus d'1/3 des installations accompagnées par le RDI sur lesquelles les dispositifs prêt d'honneur (IANA) sont souvent utilisés.



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

Participation financière du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,  
dans le cadre du programme national  
pour l'Accompagnement de l'Installation  
de la Transmission en Agriculture.



*S'installer  
et transmettre  
en agriculture*

Retrouvez toutes les infos  
pratiques au PAIT  
de votre département

PAIT 16 (Charente) - 05 45 24 49 67

PAIT 17 (Charente-Maritime) - 07 63 00 22 12

PAIT 19 (Corrèze) - 05 55 21 55 53

PAIT 23 (Creuse) - 05 55 61 50 41

PAIT 24 (Dordogne) - 05 53 35 88 83

PAIT 33 (Gironde) - 05 35 38 06 08

PAIT 40 (Landes) - 05 58 85 44 00

PAIT 47 (Lot-et-Garonne) - 05 53 77 83 60

PAIT 64 (Pyrénées-Atlantiques) - 08 00 50 55 07

PAIT 79 (Deux-Sèvres) - 05 49 77 10 39

PAIT 86 (Vienne) - 05 49 44 74 74

PAIT 87 (Haute-Vienne) - 05 87 50 42 33